



Traité Yoma

Michna 1 - Chapitre 2

בראשונה, כל מי שהוא רוצה לתרום את המזבח, תורם; בזמן שהן מרובין, רצין ועולים בכבש, וכל הקודם את חברו לתוך ארבע אמות זכה. ואם היו שניהם שווין, הממונה אומר להן הצביעו: מה הן מוציאין, אחת או שתיים; אין מוציאין גודל במקדש.

Privativement, quiconque désirait retirer les cendres de l'autel, pouvait le faire. S'ils étaient plusieurs [à le vouloir], ils montaient la rampe en courant. Celui qui à quatre coudées [de l'autel] devançait son collègue, obtenait ce privilège. S'ils arrivaient ensemble, le préposé leur disait : « Levez le doigt ». Que levaient-ils ? Un ou deux doigts. Toutefois, on ne levait pas le pouce dans le Temple.



Lois & Récits de POURIM

Comprendre le sens et appliquer les lois de la joyeuse fête de Pourim. L'histoire détaillée de la Méguila d'Esther, réflexions sur la vraie joie"..."

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions